



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Appel à la solidarité financière **Aux salariés de la COVED Ile de France**

Le 3 juillet 2012 les salariés de la COVED, entreprise du nettoyage à Rungis, étaient massivement en grève reproductible pour défendre leurs conditions de travail. Le patronat voulait leur imposer un nouveau planning de travail !!!! Devant la mobilisation et la détermination des grévistes, la direction rétrograde a commencé à envoyer des lettres de sanction aux salariés grévistes, en affirmant que la grève était illicite, dans le but de casser l'action. Le référé du 13 juillet 2012 a jugé licite, la grève du syndicat CGT de la COVED. Le 16 juillet 2012 un accord a pu être trouvé, avec l'embauche de 5 salariés supplémentaires, et l'annulation des courriers disciplinaires.

Restent les 13 jours de retenues de grève pour les salariés en lutte, cela correspond à plus d'un demi mois de salaire. C'est très lourd sur des payes tournant autour du SMIC.

La Fédération des Syndicats de Transports CGT apporte son soutien aux salarié-e-s qui ont su résister par cette lutte victorieuse. Elle appelle les syndicats et les syndiqués, à manifester leur solidarité financière en envoyant leur chèque à la fédération à l'ordre de la CGT/COVED qui transmettra et vous tiendra informés du résultat de cette solidarité.

Montreuil le 23 juillet 2012